

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2016**

**1. PREAMBULE**

La Commission s'est réunie les 21 mars et 2 mai 2017 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mmes Amélie Cherbuin, Muriel Thalmann, Claire Richard (excusée le 21 mars 2017) et Aliette Rey-Marion, ainsi que de MM. Dominique-Richard Bonny, José Durussel, Denis-Olivier Maillefer, Axel Marion, Yvan Pahud, Jacques Perrin (remplacé par Jean-François Cachin le 2 mai 2017), Nicolas Rochat Fernandez, Andreas Wüthrich, Philippe Vuillemin et Raphaël Mahaim (président rapporteur soussigné).

Les séances se sont tenues en présence de M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), accompagné de M. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures (OAE).

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

**2. INTRODUCTION**

En préambule, il convient de rappeler la double nature du rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures, qui est à la fois un instrument destiné au grand public, dans un format attractif et synthétique, et un moyen d'informer le Grand Conseil sur les actions du Gouvernement en la matière. Par ce document, c'est également le lien confédéral et en particulier les relations avec les cantons voisins qui sont soignées et mise en valeur. Afin que des personnes qui ne maîtrisent pas la langue française puissent également lire ce document, la question de sa traduction est soulevée par un commissaire.

Ce document fait l'objet d'une démarche "d'amélioration continue" en collaboration avec la commission des affaires extérieures du Grand Conseil (CTAE). Cette dernière fait part de ses souhaits et remarques au Conseil d'Etat qui en tient compte pour les futurs rapports.

De façon générale, la CTAE est une nouvelle fois pleinement satisfaite de la qualité du rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures. Une discussion s'engage toutefois cette année sur l'opportunité de faire figurer dans le rapport sur les affaires extérieures une analyse de nature plus politique sur le bilan des actions entreprises sur le long terme. Certains députés regrettent en effet qu'on ne puisse, à la lecture du document, se faire une idée plus précise des grands enjeux de la politique extérieure et surtout des résultats obtenus par le gouvernement dans ces domaines.

La commission retient l'idée éventuelle d'un document distinct – rapport ou bilan – qui pourrait être établi par le Conseil d'État à l'attention du Grand Conseil au terme de la prochaine législature 2017-2022.

### 3. EXAMEN DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE

Les sujets ayant fait l'objet des discussions les plus nourries en commission sont abordés de façon synthétique ci-dessous.

La **fiscalité des entreprises**: Suite au refus en votation populaire de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), les cantons, par la Conférence des directeurs des finances, ont déjà siégé le 24 février 2017 et décidé de demander au Conseil fédéral d'agir rapidement.

Dans la réponse du Conseil fédéral, M. Ueli Maurer a confirmé qu'il était dans ses intentions de présenter un message avec des ordonnances au plus vite. Un organe de pilotage a été mis en place, composé de quatre représentants des cantons et de représentants de la Confédération, dans le but de consulter très largement les communes, les syndicats, etc. afin d'établir un projet qui pourrait donc être soumis à consultation en 2017. Le conseiller d'État genevois Serge Dal Busco fait partie du groupe de pilotage au sein duquel il représente les Cantons, il siègera en compagnie des représentants des cantons de Bâle, Zoug et Saint-Gall.

**Politique migratoire et suites de l'initiative dite contre « l'immigration de masse »**: ce dossier délicat pour le canton de Vaud n'est de loin pas clos, malgré l'adoption à Berne de la législation d'application. La « préférence indigène » devra être mise en œuvre dans le canton, en tenant compte de la sensibilité et du contexte particuliers. La commission exprime le souhait d'être associée très étroitement à ce processus, d'une grande importance pour le tissu économique et social vaudois.

**Révision de la législation sur la loterie et les jeux d'argent** : Le chef de l'OAE explique que les cantons romands ne sont de loin pas d'accord sur les différentes mesures proposées dans la nouvelle loi. Des dissensions se sont exprimées au sein de la Conférence gouvernementale sur les loteries où la majorité des cantons est favorable à la défiscalisation des gains, ce qui n'est par contre pas le cas du Canton de Vaud qui estime qu'il faut maintenir cette compétence au niveau cantonal. De plus, les cantons ne sont largement pas d'accord sur les mesures à prendre dans le domaine de la prévention, en particulier car la taxe dédiée aux différents centres de prévention des addictions serait supprimée.

Les Parlements cantonaux romands seront associés de près à ce processus, dès lors qu'une commission interparlementaire a été instituée en été 2017. Le processus est en cours.

\*\*\*

Pour le surplus, la commission a abordé de nombreuses autres questions. Elle a reçu de nombreuses précisions et clarification de la part du Conseil d'État et de ses services et les en remercie vivement.

### 4. VOTE DE LA COMMISSION

*Au bénéfice des explications complémentaires demandées, c'est à l'unanimité que la commission thématique des affaires extérieures (CTAE) recommande au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2016.*

Pampigny, le 5 novembre 2017

*Le rapporteur :  
(Signé) Raphaël Mahaim*